Aix*Marseille université
Socialement engagée

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2023/11/14-02-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance exceptionnelle du 14 novembre 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant les échanges tenus lors de la séance du Conseil d'administration du 3 octobre 2023,

DECIDE :

OBJET : Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

Article unique :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 3 octobre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35
Quorum : 18 membres présents et représentés
Membres présents : 18
Membres représentés : 9

Fait à Marseille le 14 novembre 2023

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Aix-Marseille Université - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 - Fax : +33 (0)4 91 31 31 36 - www.univ-amu.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Étaient présents :

Collège A

BRANDT-POMARES Pascale
BERTON Éric
BOUFFIER Sophie
LEONETTI Georges
GIMENEZ Guy
MOURET Laurence

Collège B

RIBAUD Anne
LENGRAND-JACOULET Sophie
DAUDE Hervé
MASOTTI Véronique
TRANVOUEZ Erwan
QUARANTA Jean-Marc

Collège BIATSS :

FORESTIER Frédéric
GAUDY Fabrice
MAILLE Laure
ROSA Emmanuelle
TIR Fathia

Collège Usagers :

CATONI Ghjuvan
CHAPUIS Bastien
CHARLOT Lou
KEBE Malick

Personnalités extérieures :

PHILIPPE Aurélie
BIANCARELLI-LOPES Aurélie

Étaient représentés :

DORIOL Alexandre.....a donné pouvoir à .....BRANDT-POMARES Pascale
GODRON Amaury .....a donné pouvoir à .....BERTON Éric
MIQUELLY Véronique.....a donné pouvoir à .....BERTON Éric
LECCIA Paul .....a donné pouvoir à .....LEONETTI Georges
SICARD DESNUELLE Marie-Pierre a donné pouvoir à .....LEONETTI Georges
LATIFI Amel .....a donné pouvoir à .....MOURET Laurence
BLACHE Philippe .....a donné pouvoir à .....MASOTTI Véronique
SIFFREIN-BLANC Caroline.....a donné pouvoir à .....TRANVOUEZ Erwan

Invités permanents

TRANKOVA Irina, représentant le Recteur d'Académie d'Aix-Marseille

CRIVELLO Maryline, Vice-Présidente du Conseil d'Administration

CORVELLEC Laurence, Directrice générale des services

Invités à la séance

VERHAEGHE Damien – Vice-président Richesse humaine et patrimoine
DELAPORTE Philippe – Vice-président Recherche
BERTI Johann - Directeur du service commun de Documentation
MESSINA Florence – Directrice des Affaires Financières
KOUHANA David – Directeur du Pôle Pilotage des Ressources Humaines
BRACCO Jean-Pierre - Vice-président délégué Science et Société
MENDEZ Ariel - Vice-présidente déléguée droit-économie-gestion
LAFFONT Romain - Vice-président au partenariat avec le monde socio-économique
DECREUSE Bruno – Doyen de la Faculté d'Economie et Gestion
BOS Pierre - Directeur général adjoint des services
VOGEL Damien - Directeur général adjoint des services
NICOD Lionel – Vice-président Formation
LAFFONT Romain – Vice-président au partenariat avec le monde socio-économique
AMIDIEU Stéphane – Directeur Pôle Logistique – Direction de l'Exploitation du Patrimoine et de la Logistique

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 35
Quorum : 18
Nombre de présents : 22
Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 7
Nombre de membres absents : 6

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 22+7, soit 29 présents ou représentés

<u>Étaient absents sans représentation</u> :
De SAINTE MARIE Isabelle
DEHEE Delphine
De PONCINS Côme

La séance est ouverte à 13 heures et 24 minutes.

<u>INTRODUCTION</u>

a) <u>Appel</u>

L'appel est réalisé.

b) <u>Vérification atteinte du Quorum</u>

Le Quorum est atteint.

Mme Marilyne CRIVELLO est désignée pour être secrétaire de séance.

<u>Budget rectificatif n°1 pour l'année 2023</u>

Mme Florence MESSINA rappelle qu'elle a présenté au dernier Conseil d'administration la lettre d'orientation budgétaire pour l'année 2024 ainsi que le contexte dans lequel s'inscrit ce Budget Rectificatif (BR). Elle en rappelle les grandes lignes :

- Les effets de la crise mondiale sur le marché de l'énergie et des matières premières,
- L'absence de visibilité quant à l'évolution dans le temps de la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP), ainsi que sur le niveau de compensation de nouvelles mesures gouvernementales et de certains impacts de la crise mondiale ;
- Les nouvelles mesures RH annoncées par le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, en juillet 2023, qui s'ajoutent à la non-compensation financière allouée à l'évolution « automatique » des dépenses de masse salariale, avec la suppression définitive du financement du Glissement-vieillesse technicité (GVT);
- Des financements MESR ou France 2030 sur de nouveaux projets ;
- La mise en œuvre de nombreux nouveaux projets structurants pour l'établissement.

En recettes, le budget rectificatif intègre la notification intermédiaire de Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) ainsi que le Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP), dont la décision d'attribution du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été reçue en septembre 2023 pour un montant total de 6,55 M€, soit 50 % du montant total qui sera notifié en fonction de l'avancement des projets jusqu'en 2025. Les ressources propres ont également fait l'objet d'une révision au regard de l'exécution infra annuelle lorsque cela était possible.

En dépenses, la masse salariale a été revue à l'aune des mesures gouvernementales, dont la revalorisation du point d'indice de la fonction publique à +1,5 % à compter du 1er juillet 2023. L'ensemble des mesures ont un impact de +7 M€ en 2023.
La reprogrammation des travaux a également été faite sur les financements « CPER » et du « Plan Campus ». À ce titre, l'enveloppe d'investissement est revue à la baisse par rapport au budget initial 2023.
Par ailleurs, la prévision des dépenses de fonctionnement laisse apparaître une enveloppe en légère hausse en raison de l'impact des tarifs des nouveaux marchés, mais également de la poursuite de la hausse des fluides.
Enfin, la partie projets a également été révisée pour tenir compte des décalages calendaires, mais également des nouveaux projets structurants Recherche et France 2030.

Mme Fathia TIR demande des précisions sur le COMP et ce que cela concerne.

Mme Laurence CORVELLEC explique qu'il s'agit d'un contrat sur des financements pour une période qui va de juillet 2023 à fin 2025. Une présentation du COMP était prévue, mais le Ministère a indiqué il y a une dizaine de jours qu'une délibération était nécessaire en Conseil

d'administration. Toutefois, pour faire délibérer le Conseil d'administration, la version définitive du contrat doit être reçue, c'est la raison pour laquelle le point a dû être reporté. Ceci étant, dans le cadre de la notification intermédiaire de subvention pour charge de service public, l'État a d'ores et déjà procédé au versement de 50 % de la part obtenue dans le cadre de ce contrat.

Mme Fathia TIR demande si cela va entraîner une rectification du budget rectificatif.

Mme Laurence CORVELLEC répond par la négative, elle explique que la somme allouée est déjà arrivée dans les comptes de l'établissement. Elle ajoute que 30 % viendront s'y ajouter en 2024 et les 20 % restants début 2025.

Mme Florence MESSINA indique que réglementairement, ces recettes sont inscrites au budget dès leur notification par le ministère de tutelle.
Elle poursuit la présentation en indiquant que le budget rectificatif est déficitaire à - 62 M€ en comptabilité budgétaire. En effet, les recettes de l'établissement s'établissent à 810 M€ pour un montant total de dépenses à 901,9 M€ en Autorisations d'Engagement (AE) et 871,6 M€ en Crédit de Paiement (CP).
Au total, l'établissement présente à l'issue de ce de BR n°1 un résultat patrimonial déficitaire de moins -22,6 M€ et un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de -39,1 M€.
Le déficit se dégrade de - 7,9 M€ par rapport au Budget Initial (BI) et est principalement imputable à l'effet prix lié à la crise énergétique sur les fluides pour 14,3 M€, aux nouvelles mesures 2023 en masse salariale pour 7,3 M€, ainsi qu'à l'effet des mesures non financées de 2022 pour 0,6 M€.
Ainsi, l'établissement doit une nouvelle fois mobiliser une partie de son fonds de roulement pour équilibrer les dépenses. Le fonds de roulement à 51,2 M€ permet de faire face à seulement 25 jours de dépenses de fonctionnement et masse salariale, le seuil prudentiel étant pour le MESR à 15 jours.
Les éléments pris en compte dans la variation du résultat d'investissement : un prélèvement sur fonds de roulement augmenté de 4,8 M€ du fait de la diminution de la CAF de 5,2 M€ par rapport au BI en lien avec le résultat de fonctionnement négatif. Le total du prélèvement s'élèverait à 39,1 M€.

La prévision de Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) s'élève au total à 553,3 M€ et comprend les financements complémentaires suivants :

- Concernant la masse salariale totale, la notification présente une hausse de + 8,8 M€, essentiellement sur les postes suivants.
- Pour ce qui est du fonctionnement, la notification évolue de + 0,6 M€.

Mme Fathia TIR indique que concernant la masse salariale, elle trouve dommage que lors de la présentation des nouveaux projets, les budgets correspondants n'aient pas été accolés. Elle demande si, puisqu'il s'agit là du BR 2023, le budget 2024 fera l'objet d'une revalorisation. Elle prend l'exemple du service santé qui a été présenté. Elle déplore que les présentations faites en Conseil d'administration ne présentent pas les impacts pour les services concernés. Elle demande où cet argent va être redéployé après le BR.

Mme Florence MESSINA explique que dans la mesure où la subvention est « fléchée » dans le cadre de la notification (actions spécifiques ou autres dispositifs), le montant est suivi.

M. David KOUHANA ajoute que pour le service santé, les dépenses vont arriver à partir de 2024 et que le montant sera fléché. Il y aura donc un équilibre.

Mme Florence MESSINA poursuit la présentation en indiquant que le montant des ressources propres s'élève à 68,5 M€ en prévision d'encaissement, soit une augmentation de + 3 % par rapport au BI 2023.
Il est constitué de droits d'inscriptions (16,3 M€), de recettes de formation continue, apprentissage et VAE (33,6 M€) et de la taxe d'Apprentissage (2,2 M€).

Mme Fathia TIR demande si chaque composante reçoit le montant de la taxe d'apprentissage et pourquoi celle-ci est totalisée dans le budget de l'institution.

Mme Florence MESSINA indique qu'il s'agit ici d'une synthèse du budget pour l'institution, mais que la taxe est effectivement redistribuée à chaque composante.

Mme Fathia TIR regrette l'absence de ligne présentant ces budgets, pour plus de transparence.

Mme Florence MESSINA répond que ce détail existe. Elle ajoute qu'il est disponible dans le dossier ainsi que dans le système d'information financier.

Mme Laurence CORVELLEC ajoute que le budget de l'établissement représentante des milliers de lignes au total, il n'est pas possible de diffuser toutes ces informations au Conseil d'administration.

Mme Fathia TIR fait remarquer que ce type de budget est abordé dans les conseils d'UFR.

Mme Laurence CORVELLEC partage ce point, mais elle indique que le Conseil d'administration est concerné par les tableaux qui sont soumis.

Mme Florence MESSINA ajoute que AMU est l'établissement public, la personnalité morale qui englobe toutes les composantes.
Elle poursuit avec les autres recettes, qui incluent les prestations diverses, subventions non fléchées de la recherche, valorisation, frais de gestion, locations de locaux... Elles s'élèvent à 16,5 M€ (contre 17,2 M€ au BI), s'expliquant principalement par des réajustements en lien avec l'exécution.
Les recettes fléchées s'élèvent à 115,3 M€ au BR 1 contre 115,5 M€ au BI 2023, relativement stables.

M. David KOUHANA présente l'enveloppe de personnel. Il explique que la prévision de dépenses de masse salariale et d'emplois a été déterminée à partir de la projection de septembre à décembre, basée sur l'exécution de janvier à août 2023, des flux effectifs.
Les nouveaux facteurs pris en compte sont les suivants : les nouvelles mesures ÉTAT RH, l'alignement de la Complément Indemnitaire Annuel (CIA), le financement SCSP, l'augmentation du SMIC ainsi que la prime LRU.
Il est rappelé que ces mesures ne sont pas financées.

Par ailleurs, les nouvelles mesures annoncées le 12 juin 2023 par le Ministre de la Transformation et de la Fonction publique sont présentées, ainsi que leurs impacts budgétaires qui s'élèvent à près de 8 M€ pour AMU :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1,5 %,
- Le versement à l'automne d'une prime de pouvoir d'achat comprise pour les agents dont la rémunération brute est inférieure à 3 250 € (4600 agents concernés),
- L'octroi de 1 à 9 points d'indice majoré pour les agents de Cat C/B,
- La hausse du remboursement du forfait de transport collectif de 50 à 75 %.

Le dispositif Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est également présenté. Il est rappelé qu'il s'agit d'un alignement des contractuels par rapport aux titulaires pour la part fixe. Le surcoût est estimé à 670,5 k€.

Par ailleurs, la synthèse masse salariale BR1 2023 présente une augmentation de 11,6 M€ vs le BP 2023, dont 8,1 M€ non financés.

Concernant le plafond d'emplois, il est rappelé que la prévision du plafond d'emplois 2023 a été déterminée à partir d'une prévision d'exécution à fin août 2023, sur laquelle sont appliqués les effets de la programmation budgétaire 2023 et les arbitrages réalisés depuis. Le plafond d'emplois global d'emploi BR 2023 est fixé à 7.967 et se décompose en un plafond ÉTAT de 6.553 ETPT et Ressources Propres de 1.414 ETPT.

Mme Florence MESSINA fait savoir que les autorisations d'engagements de fonctionnement s'élèvent à 161,8 M€ contre 162,7 M€ au BI, soit une diminution de - 0,9 M€ par rapport au BI. Les autorisations d'engagements d'investissement s'élèvent à 131,9 M€ contre 152,4 M€ au BI, soit une diminution de - 20,5 M€. Les crédits de paiement de fonctionnement s'élèvent à 151,1 M€ contre 146,6 M€ au BI, soit une augmentation de + 4,6 M€. Enfin, les crédits de paiement d'investissement s'élèvent à 112,3 M€ contre 117,2 M€ au BI, soit une diminution de - 4,9 M€.
Le solde budgétaire prévisionnel 2023 s'élève à - 62 M€, soit une amélioration de + 2,4 M€ par rapport à la prévision du BI 2023. La variation de trésorerie totale prévisionnelle est de - 67,2 M€.

Mme Irina TRANKOVA (représentante le Rectorat) rappelle que réglementairement il faut une autorisation préalable du Recteur et que celle-ci a été accordée dans le cadre du Budget Initial à hauteur de 14 M€. Cette autorisation est renouvelée pour ce BR. Elle ajoute que l'impact des mesures dites Guerini, qui n'est pas compensé, a nécessité l'assurance du Rectorat que le déficit est strictement limité aux surcoûts énergétiques. Par ailleurs, le Rectorat indique que la soutenabilité du budget est assurée et qu'il n'est pas obligé à mettre un frein au budget en cours pour 2023.

M. Le Président remercie le Rectorat.

M. Erwan TRANVOUEZ constate que le Rectorat regrette également le sous-financement de l'Université.

Mme Laurence CORVELLEC indique qu'AMU peut espérer une compensation des surcoûts énergétiques, mais elle convient que cela pourrait ne pas être à la hauteur de ce qu'AMU doit supporter.

M. Le Président précise que la bonne gestion de l'université a permis d'avoir un fonds de roulement, pendant la période critique, qui permet de couvrir ces charges.

Le Conseil d'administration adopte le budget agrégé AMU à la majorité (26 voix pour et 1 abstention).
Le Conseil d'administration adopte le budget annexe immobilier à la majorité (26 voix pour et 1 abstention).
*Le Conseil d'administration adopte le budget de la FU A*Midex à la majorité (26 voix pour et 1 abstention).*
Le Conseil d'administration adopte le budget de la FU IMERA à la majorité (26 voix pour et 1 abstention).

1. SUJETS D'ACTUALITÉ ET D'ORIENTATION GÉNÉRALE CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

a) Actualités de l'établissement

1.a.1. Élections Conseils Centraux 2023 _ Continuité et articulation des instances en fonction et élues

Mme Noémie CHABANON indique que les 8 et 9 novembre prochains auront lieu les élections des Conseils centraux. Elle rappelle qu'une communication a été transmise à l'ensemble de la communauté universitaire pour annoncer la mise en ligne du site Internet et des arrêtés électoraux.
Elle présente le site Internet qui servira aux élections et rappelle les grandes dates du calendrier :

- 28 septembre : Publication des arrêtés électoraux : convocation des électeurs et début de la campagne électorale
- Au plus tard le 18 octobre : Affichage des listes électorales
- Au plus tard le 24 octobre : Date limite de dépôt des candidatures, des professions de foi et des éventuels soutiens, assesseurs de bureau de vote
- Au plus tard le 27 octobre : Publication des candidatures et professions de foi
- Au plus tard le 7 novembre : Dépôt des procurations des usagers
- Au plus tard le 8 novembre : Dépôt des procurations des personnels
- Mercredi 8 novembre : Jour de scrutin (usagers)
- Jeudi 9 novembre : Jour de scrutin (usagers et personnels)
- Au plus tard le 12 novembre : Proclamation des résultats
- Jusqu'au 31 décembre : Acte de candidature des candidats à la présidence de l'université
- 9 Janvier 2024 : Élection du Président d'AMU par le nouveau Conseil d'administration

Il est indiqué qu'il y aura 56 bureaux de vote : 26 pour les personnels et 26 pour les étudiants.

Mme Laurence MOURET s'étonne que la proclamation des résultats ait lieu un dimanche.

Mme Noémie CHABANON précise que c'est la date la plus tardive, sachant que le dépouillement doit se faire en 3 jours calendaires maximum.

En attendant ces élections, les instances continuent et le mandat des membres des élus du CA continue jusqu'au 9 janvier 2024. Il est précisé que des séances d'installation de la nouvelle mandature auront lieu parallèllement..

M. Fabrice GAUDY s'enquiert des modalités de vote par procuration, notamment pour les sites éloignés.

Mme Noémie CHABANON indique qu'il y aura 5 lieux de dépôts physiques de procuration : à l'IUT, à la Faculté des Sciences, à la Faculté ALLSH, à la Faculté de Droit et Science Politique, mais la procédure dématérialisée sera possible via une demande de procuration par mail.

M. Malick KEBE s'enquiert de précision et d'éclaircissement sur le choix de l'intitulé du point à l'ordre du jour.

Mme Noémie CHABANON explique que le point a permis d'expliquer la continuité des mandats actuels et ceux des nouveaux élus, qui seront désignés et qui siègeront dans un premier temps pour l'installation.

1.a.2. Signature de la Charte de la recherche et des sciences participatives

Jean-Pierre BRACCO indique qu'il s'agit d'un document datant de 2017. Il ajoute que les sciences et recherches participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée.
Il indique que cette thématique émergente est soutenue par l'inscription dans la loi du 22 juillet 2013 et a pour objectif de favoriser les interactions entre sciences et société.
La Charte regroupe une quarantaine de signataires aujourd'hui : universités, établissements, ONG, associations...
Cette Charte s'inscrit dans un contexte social et politique favorable à la co-construction de projets de recherche entre acteurs académiques et non académiques.
Par ailleurs, il rappelle les nombreuses initiatives à AMU : programmes de recherche, CIVIS, réponses aux AAP ANR Sciences participatives 2022 & 2023.

Les principes déontologiques et d'intégrité scientifique de la Charte sont rappelés : Démarche scientifique rigoureuse et partagée, Gouvernance explicite, Respect de la vie privée, Utilisation concertée des données, Juste reconnaissance de chaque partie prenante, Évaluation adaptée des dispositifs et projets scientifiques.
Ainsi que les conditions de réussite : Gestion efficace et opportune des ressources, Outils numériques adéquats, Accompagnement des acteurs, Mise en œuvre adaptée aux milieux éducatifs.

Enfin, il est indiqué que la signature de la Charte est nécessaire pour répondre à l'AAP du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche MESR « Labellisation « science avec et pour la société (SAPS) »

Le Conseil d'administration se prononce favorablement à la Signature de la Charte de la recherche et des sciences participatives à l'unanimité.

M. Le Président indique, pour information, que le lauréat du prix Nobel de physique 2023, Pierre AGOSTINI, a réalisé son doctorat à AMU.

b) Stratégie de l'établissement

2. AFFAIRES COURANTES DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.a. Formation

2.a.1. Demandes de modifications de l'offre de formation pour l'année universitaire 2023/ 2024

M. Lionel NICOD indique que ce point concerne les formations suivantes : Licence Sciences sociales CyPES, les DAEU A et B, le Certificat de capacité Orthophoniste, le diplôme Cadre de santé et le diplôme d'État de puéricultrice.
Ces modifications sont notamment liées à l'ouverture des deuxièmes années des diplômes de spécialités infirmières et cadre de santé en double diplomation avec le master « Santé », à l'ouverture de la deuxième année de la licence « Sciences pour la santé » en double diplomation avec le diplôme d'État d'infirmier.
Pour les DAEU, il est indiqué que le financement apprentissage a été perdu.

Mme Emmanuelle ROSA demande comment un DAEU, qui est l'équivalence du bac, peut se faire en apprentissage.

M. Lionel NICOD indique que certaines collectivités territoriales acceptent de prendre des étudiants de cette formation. Il précise que le nombre de +884 HETD est dû au fait que la formation n'était auparavant pas sur la maquette PACOME.

Mme Fathia TIR ajoute que certains employeurs acceptent aussi d'accueillir des jeunes.

M. Lionel NICOD indique que Véronique MASOTTI encadre les DAEU.

Mme Véronique MASOTTI explique qu'il s'agit la plupart du temps de personnes en poste, qui cherchent à progresser dans l'emploi. Ils disposent du statut d'apprenti pendant un certain temps et ce diplôme leur permet d'évoluer dans la grille de salaire. Elle ajoute qu'il y a une problématique sociale.

M. Erwan TRANVOUEZ souligne la dimension sociale pour ce DAEU qui est en cohérence avec le rôle « socialement engagé » d'AMU. En effet, celui-ci concerne les personnes en reprise d'études comme les mères de famille ou les personnes qui ont été incarcérées. Il précise qu'il n'y a pas de coordination nationale pour ce DAEU, le marché reste global et le Région est bloquée par un appel d'offres.

Le Conseil d'administration se prononce favorable aux modifications de l'offre de formation pour l'année universitaire 2023/ 2024 à l'unanimité.

2.a.2. Demande d'accréditation du diplôme d'État d'audioprothésiste

M. Lionel NICOD indique que ce point est relatif à l'universitarisation des études de santé. Aix-Marseille Université est en tête de la création du grand pôle Santé et demande l'accréditation pour le diplôme d'État d'audioprothésiste, qui est une des spécialités qui manquaient pour une prise en charge globale d'un patient. Il s'agit d'une façon d'enseigner innovante.

Mme Fathia TIR demande combien d'étudiants composent la promotion.

M. Lionel NICOD indique qu'il y aura 30 ou 50 étudiants la première année, en fonction de la demande, et qu'une augmentation progressive aura lieu si besoin est.

M. Bastien CHAPUIS s'enquiert de la disponibilité des salles pour une nouvelle formation.

M. Lionel NICOD répond qu'il n'y a pas de souci *a priori*, à la suite de la rénovation du site Nord, l'ensemble de ces étudiants pourront y être accueillis, la répartition se fera entre les sites de Timone et Nord. Il précise que le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales décidera de cette répartition.

Le Conseil d'administration se prononce favorable à l'accréditation du diplôme d'État d'audioprothésiste à l'unanimité.

2.a.3. Création d'un dispositif de bourse - UFR Sciences – Programme Excellence Nucléaire Sud

Mme Laurence MOURET indique que le programme Excellence Nucléaire Sud est lauréat de l'appel à projets sur le renforcement des compétences de la filière nucléaire proposé par France Relance. Il porte des projets de parcours de formation dédiés à la filière nucléaire sur les métiers en tension, mais aussi la mise à disposition de lieux d'innovation et de formation, ainsi que des supports de formation digitaux partagés sur une plateforme individuelle *via* l'intelligence artificielle.
La filière instrumentation du département de physique de la Faculté des Sciences d'AMU a obtenu un financement lui permettant d'attribuer des bourses d'études à certains de ses étudiants inscrits en M2 parcours Instrumentation and Measurement Science for Major Nuclear Research Facilities (IMSci-Nu) du master Instrumentation, Mesure, Métrologie (IMM).
Ainsi, il est proposé la création du dispositif de bourse selon les modalités énoncées en séance.

M. Erwan TRANVOUEZ demande si le financement est fait par les entreprises ou par AMU.

Selon **Mme Laurence MOURET** il ne s'agit pas d'un financement AMU.

M. Erwan TRANVOUEZ fait remarquer que les critères sociaux énoncés en séance ne sont pas dans la délibération du Conseil d'UFR.

Mme Laurence MOURET explique que le conseil d'UFR a demandé d'ajouter ce point de vendredi dernier, qui devrait être pris en compte pour les bourses demandées cette année.

Mme Emmanuelle ROSA félicite cette initiative.

Mme Fathia TIR salue cette bonne initiative et demande comment se passe la sélection. Une commission se réunit-elle ?

Mme Laurence MOURET indique que la commission est gérée au niveau du master 1 et que la sélection est liée au profil des étudiants. Cette bourse se rajoute à des bourses TIGER sur ces parcours.

Mme Fathia TIR demande si cela concerne les étudiants, qu'ils soient en formation initiale ou continue.

Mme Laurence MOURET indique que les deux profils sont acceptés dans le parcours, sachant que c'est une formation sur un an.

Le Conseil d'administration se prononce favorable à la création d'un dispositif de bourse pour le Programme Excellence Nucléaire Sud à l'unanimité.

1. SUJETS D'ACTUALITÉ ET D'ORIENTATION GÉNÉRALE CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

b) Stratégie de l'établissement

1.b.1. Campus des Métiers et des Qualifications Industries Culturelles et Créatives PACA

Mme Ariel MENDEZ indique que les équipes de l'Université Côte d'Azur, d'Aix-Marseille Université, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Avignon Université collaborent pour développer des partenariats ambitieux dans le champ des secteurs et industries culturels et créatifs, notamment en participant à un grand consortium européen pour répondre à l'appel à projets « *Knowledge and Innovation Community* » (KIC) ou Communauté des savoirs et de l'innovation orientée vers les industries et secteurs culturels et créatifs.
Le projet de Campus des Métiers et des Qualifications Industries Culturelles et Créatives Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMQ ICC) constitue un autre exemple de cette ambition. Le CMQ ICC réunit 10 membres fondateurs et se donne pour objectif, au travers de ses actions, de favoriser l'accès à un éventail de formations professionnelles, technologiques et générales, dans le secteur des industries culturelles et créatives. Il développe de la recherche, de l'innovation et du transfert d'innovation dans ce secteur.

L'appartenance au CMQE ICC PACA en tant que membre fondateur implique la participation à la gouvernance du CMQE, c'est-à-dire au Comité de Direction (désormais CODIR) et au Comité d'Orientation Stratégique (désormais COS) du CMQE ICC Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'aux actions engagées par le CMQE. Elle implique également de soutenir le fonctionnement opérationnel du CMQE ICC Provence-Alpes-Côte d'Azur (contributions financières ou mise à disposition de locaux, de matériel, de ressources humaines, de ressources documentaires, en fonction des activités engagées).

Pour mettre en œuvre le projet, les dix Membres Fondateurs ont élaboré une Convention constitutive qui précise la nature de leurs engagements, les modes de gouvernance et d'organisation du CMQE. Il est porté à l'information du Conseil d'Administration qu'en signant

la Convention constitutive, Aix-Marseille Université, représentée par le Président Éric Berton, devient Membre Fondateur du CMQE ICC PACA.

Mme Lou CHARLOT demande si la création d'autres CMQ est envisagée.

M. Lionel NICOD indique qu'il existe un CMQ industries du futur, avec l'UIMM d'Istres pour les métiers de l'aéronautique, et un CMQ sur la relation client. Il explique que les CMQ peuvent avoir des états variables et ont été investis de manière différente selon les universités.

Mme Maryline Crivello remercie le travail effectué depuis 4 ans par Ariel Mendez et Edina Soldo afin de positionner AMU dans le champ des ICC.

2. b. Aspects normatifs

2.b.1. Révision des statuts de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)

Mme Sophie BOUFFIER explique que les précédents statuts avaient été votés en 2012 et qu'ils sont aujourd'hui modifiés pour prendre en compte notamment la participation des Instituts d'Établissement SOMUM et ARKAIA, portés par la MMSH et hébergés dans ses locaux, aux instances de gouvernance de la composante, l'ouverture du champ des recherches à l'Afrique subsaharienne et à l'ensemble des unités SHS du site d'Aix-Marseille, le développement des missions de la composante dans un souci d'harmonisation et de complémentarité avec l'unité mixte d'appui à la recherche (UAR 3125) sur laquelle elle s'appuie, le développement des prérogatives de la direction et la mise à jour des références statutaires .

Mme Emmanuelle ROSA fait remarquer que cette modification n'est pas pérenne et entraîne une modification des statuts à chaque fois qu'un institut naîtra ou disparaîtra. Par ailleurs, elle fait remarquer que les instituts n'ont pas de personnalité morale, elle s'étonne donc de la possibilité de siéger dans un Conseil d'administration.

Mme Sophie BOUFFIER répond que les composantes n'ont pas de personnalité morale non plus. Par ailleurs, elle indique qu'il faut soutenir ces programmes et qu'il est difficile de continuer à les laisser à l'extérieur alors qu'ils contribuent à la visibilité des études qu'ils portent.

Mme Emmanuelle ROSA s'étonne qu'aucune des structures mentionnées ne fasse partie de la MMSH auparavant.

Mme Sophie BOUFFIER explique qu'il n'y avait pas de reconnaissance de leur travail dans les statuts. Elle indique que les personnels administratifs uniquement sont rattachés à la MMSH. Les instituts sont rattachés à la composante principale qui les héberge.

Mme Emmanuelle ROSA demande si les instituts ont vocation à siéger au Conseil d'administration.

Mme Sophie BOUFFIER indique qu'elle a un pouvoir, en tant que composante, elle est sous la responsabilité de l'Université.

Mme Fathia TIR regrette de ne pas avoir pu lire le document. Elle exprime sa surprise d'entendre « Madame la Directrice » et non « Madame la Doyenne ».

Mme Sophie BOUFFIER explique qu'elle dirige un département recherche, pas une UFR.

Mme Fathia TIR demande à Madame BOUFFIER ce qu'il adviendra d'elle après le vote de ces statuts.

Mme Sophie BOUFFIER indique qu'elle restera en poste jusqu'au 8 décembre 2023.

Mme Fathia TIR demande s'il y aura des élections pour la prochaine direction.

Mme Sophie BOUFFIER répond par la positive.

Le Conseil d'administration se prononce favorable à la révision des statuts de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) à la majorité (28 voix pour et 1 abstention).

2.b.2. Projet d'adhésion à l'association Marseille au pluriel

M. Romain LAFFONT présente Marseille au Pluriel, une initiative d'acteurs économiques et sociaux engagés, indépendante de toute influence, qui vise à promouvoir le « faire-ensemble » à Marseille et dans la Méditerranée. Cette initiative a pour but de promouvoir et valoriser, depuis Marseille, l'interculturalité dans tout projet ou domaine de la vie collective pour surmonter les divisions.
Les membres fondateurs sont des chefs d'entreprise, des universitaires, des journalistes, tous passionnés de Marseille et de la Méditerranée, et dont l'objectif est de lutter contre les scissions et divisions au sein de la société, réduire les fractures à Marseille et faire de Marseille la capitale interculturelle de Méditerranée.
Les acteurs réunis refusent que la fragmentation sociale (communautés, religions, classes sociales...) l'emporte. Ils veulent lutter, en profondeur et avec méthode pour réduire ces fractures.
Pour formaliser cette initiative et mettre en œuvre les actions sur le territoire, une association à but non lucratif va être créée.

M. Bastien CHAPUIS s'enquiert de précision sur les membres fondateurs.

M. Romain LAFFONT indique qu'il y a 2 membres fondateurs : AMU et la Chambre de Commerce. Les 15 autres membres le sont à titre individuel.

M. Malick KEBE demande ce que va apporter l'association à AMU et s'enquiert des critères d'adhésion.

M. Romain LAFFONT indique que l'association a pour but de favoriser l'interculturalité dans différents domaines et différents lieux, d'accompagner les actions chez AMU, notamment les associations d'étudiants. Il ajoute que l'association est ouverte aux membres qui partagent les mêmes valeurs.

Mme Fathia TIR souhaite savoir comment cette association s'est construite.

M. Romain LAFFONT indique que cela s'est fait *via* des valeurs et une cause partagée communes.

Mme Fathia TIR remercie Monsieur Romain LAFFONT pour les explications. Elle demande pourquoi restreindre les membres fondateurs et si cette structure sera ouverte vers d'autres horizons pour élargir l'humanisme.

M. Romain LAFFONT répond par la négative.

Mme Fathia TIR demande si les membres font partie d'horizons larges.

M. Romain LAFFONT explique que certaines personnalités ne se connaissaient pas avant de se lancer dans le projet.

M. Le Président précise qu'il adhère à l'association en tant qu'individu.

Le Conseil d'administration se prononce favorable au projet d'adhésion à l'association Marseille au pluriel à l'unanimité.

2.b.3. Modification des Statuts de la Faculté d'Économie et de Gestion

M. Bruno DECREUSE indique que ces modifications s'inscrivent dans une démarche de simplification des statuts de la Faculté d'Économie et de Gestion.
Ces modifications précisent la dénomination de son vice-doyen et permettent d'étendre l'équipe de vice-doyens au-delà des 3 vice-doyens délégués mentionnés actuellement ainsi que leurs fonctions. En effet, cette liste est contraignante dès lors que de nouvelles fonctions et de nouveaux besoins apparaissent au sein de la FEG.
Aussi, cela répond à la demande d'AMU de modifier le titre de la responsable administrative en Directrice administrative.

Mme Véronique MASOTTI s'enquiert de la motivation qui a entraîné la création d'une équipe pour des vices-doyens et non pour des chargés de missions.

M. Bruno DECREUSE indique que cela s'explique par plusieurs raisons. D'abord, cela confère plus de crédibilité aux chargés de mission à l'étranger. Ensuite, en interne, ces fonctions ont pris de l'importance et l'idée est de pouvoir mieux identifier une personne.

Mme Emmanuelle ROSA demande pourquoi les nominations sont inscrites au masculin et pourquoi ne pas envisager le féminin dans les statuts.

M. Bruno DECREUSE suggère à Madame ROSA de poser la question à la DAJI. Il ajoute qu'il serait ravi de trouver les deux si cela est faisable.
Il est noté par la DAJI les modifications à apporter :

- à l'article 7.2 remplacer « Directeur administratif » au lieu de RAD
- Article 12 : à modifier

Le Conseil d'administration se prononce favorable à la modification des Statuts de la Faculté d'Économie et de Gestion à la majorité (28 voix pour et 1 abstention).

2.c. Divers

2.c.1. <u>Sorties d'inventaire de véhicules</u>

M. Stéphane AMIDIEU indique qu'il s'agit d'abord du véhicule Kangoo DH-128-EE affecté à FSS, dont le coût de remise en état est trop important et du véhicule de Kangoo FA-896-MR affecté à la DEPIL, dont la carrosserie est défectueuse.

Le Conseil d'administration se prononce favorable à la sortie d'inventaire des deux véhicules à l'unanimité.

M. Malick KEBE interpelle le Président au sujet des nombreux étudiants frappés par la crise diplomatique, qui n'arrivent pas à s'inscrire à l'Université.

M. Le Président indique qu'il a connaissance de la situation et que le problème est à la base : il est lié à des retards dans la délivrance de certains documents. Pour résoudre ce problème, il indique que les composantes sont directement sollicitées. Il est parfois possible de faire quelque chose, mais pas toujours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 33.

Le Président du Conseil d'administration,
ÉRIC BERTON

Université d'Aix-Marseille · AMU ·